



Beauvais, le 29 juin 2017

EVOLUTION DES MODALITES D'ACCUEIL DES USAGERS A BEAUVAIS, CREIL, COMPIEGNE et SENLIS.

Les modalités d'accueil des usagers en préfecture et sous-préfectures évoluent afin de simplifier les démarches et d'améliorer les conditions d'accueil aux guichets de la préfecture et des sous-préfectures :

1. Accueil des ressortissants étrangers : un accueil sur rendez-vous pour un service personnalisé à Beauvais

Les usagers étrangers souhaitant déposer une première demande ou une demande de renouvellement de titre de séjour ou de titre de voyage, seront dorénavant accueillis sur rendez-vous pris en ligne au préalable : <http://www.oise.gouv.fr/Demarches-administratives/Etranger-Europe>

Ils sont par ailleurs invités à préparer leur rendez-vous en consultant à la même adresse le portail dédié à l'accueil des étrangers sur le site internet de la préfecture de l'Oise.

Un « guichet express » est instauré en libre accès pour toute autre démarche :

- dépôt de demande de documents étrangers pour mineurs ;
- renouvellement de récépissé ;
- remise de titre de séjour.

Un dispositif identique sera mis en place à Creil et Compiègne à compter du 18 septembre 2017.

2. Délivrance des permis de conduire et cartes grises : des démarches simplifiées, plus rapides et plus accessibles

De nombreuses démarches peuvent dorénavant être réalisées en ligne sur le site internet de l'agence nationale des titres sécurisés : www.ants.gouv.fr

- pré-demandes de passeport ou de carte nationale d'identité ;
- changement d'adresse et duplicata d'un certificat d'immatriculation ;
- réussite à l'examen du permis de conduire (premier titre ou nouvelle catégorie) ;
- duplicata de permis de conduire (perte, vol, détérioration, changement d'état civil) ;
- fin de validité de votre permis, dont le renouvellement nécessitant avis médical ;
- Conversion de brevet militaire ;
- validation d'un diplôme professionnel ;
- demande suite à une invalidation ou annulation de permis ;
- demande suite à une suspension de permis.

L'immatriculation d'un véhicule peut être réalisée auprès d'un professionnel habilité au système d'immatriculation des véhicules (SIV). La liste de ces professionnels est disponible en ligne (<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-immatriculer-mon-vehicule>),

Les timbres fiscaux peuvent être achetés en ligne (www.timbres.impots.gouv.fr), dans les bureaux de tabac, auprès de la direction départementale des finances publiques ou aux guichets de la préfecture ou des sous-préfectures de Compiègne et Senlis les jours et heures rappelés ci-dessous.

Les guichets d'accueil du public de Beauvais, Creil (permis de conduire), Senlis (certificats d'immatriculation) et Compiègne seront ouverts à compter du 10 juillet :

- du lundi au jeudi de 8 H 30 à 11 H 30 entre le 10 juillet et le 31 août 2017 ;
- du lundi au mercredi de 8 h 30 à 11 h 30 à compter du 1^{er} septembre 2017.